

Lundi 21 mars 2016

Négociations conventionnelles : l'ISNI fait des propositions concrètes !

La première participation de l'ISNI aux négociations conventionnelles est un événement à marquer d'une pierre blanche. Les jeunes ont enfin leur mot à dire sur leurs futures conditions d'exercice et peuvent partager leurs idées innovantes. La présence lors des réunions traitant de la démographie médicale et de la protection sociale a montré que les internes peuvent être une source de propositions et enrichir les négociations. Il est **indispensable que les jeunes continuent à participer à ces négociations.**

Seules des **mesures incitatives en accord avec l'évolution des pratiques des jeunes médecins** permettront de redonner une dynamique d'investissement des zones ayant le plus besoin d'une présence médicale. L'ISNI a donc proposé plusieurs mesures permettant d'aider les jeunes médecins pour leur installation en libéral.

- L'ISNI demande que des **aides techniques** et des **solutions pour simplifier les démarches administratives** soient mises en place afin de recentrer la pratique des jeunes médecins sur le cœur de métier.
- L'InterSyndicat réclame que les **aides incitatives à l'exercice dans les déserts médicaux** soient **en priorité tournées vers l'installation des jeunes médecins** et non au maintien des médecins déjà en exercice.
 - Pour cela, les **points de ROSP** (Rémunération sur Objectifs de Santé Publique) doivent être **majorés**.
 - Les **conditions d'obtention des aides à l'installation** doivent être **plus accessibles et permettre un exercice mixte ou multi-site simplifié**.

Enfin, la **protection sociale** est un élément crucial de l'installation en libéral. **L'aide à la maternité, qui en fait partie, doit être accessible à toutes les femmes souhaitant un exercice conventionné que ce soit en secteur 1 ou 2 et quel que soit leur lieu d'installation.** L'aide à la maternité ne doit pas être une mesure réservée pour l'incitation à la pratique dans les déserts médicaux mais un droit à toutes les femmes exerçant en libéral qui seront de plus en plus nombreuses dans les années à venir.